

(N^o 58.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1870-1871.

Projet de Loi qui distrait du canton judiciaire de Fléron l'ancienne commune de Mont-Hadelin, pour la réunir aux canton et arrondissement judiciaires de Verviers.

(Voir les Nos 13 et 50 de la Chambre des Représentants).

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

L'ancienne commune de Mont-Hadelin, réunie à la commune d'Olne et y formant la section D, est distraite du canton judiciaire de Fléron, arrondissement judiciaire de Liège et réunie aux canton et arrondissement judiciaires de Verviers.

Les notaires actuels du canton de Fléron continueront, à titre personnel, d'instrumenter sur le territoire de la section de Mont-Hadelin, de la commune d'Olne, en concurrence avec les notaires du canton de Verviers.

Bruxelles, le 16 mai 1871.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) THIBAUT.*

*Les Secrétaires,
(Signé) B^{on} DE VRINTS.
ED. WOUTERS.*